

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE
	Six mois Un an	Six mois Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	20.000f	40.000f
Etranger : Autres Pays	23.000f	46.000f
Prix du numéro .. Année courante 600 f Année ant. 700f.		
Par la poste .. Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé .. 900 f	Par la poste	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2013	
18 décembre Loi n° 2013-07 portant loi de finances pour l'année 2014	175

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES	212
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2013-07 du 18 décembre 2013 portant Loi de finances pour l'année 2014

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du dimanche 9 décembre 2013.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE : CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE

TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES

A. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article premier. - *Evaluation et autorisation de perception de ressources.*

I. - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2014 conformément aux lois et règlement en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

II. - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2014, à la somme de 2.281.410.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

III. - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2014, à la somme de 365.000.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe I de la présente loi.

IV. - Les ressources totales du budget général sont ainsi prévues à 2.646.410.000.000 de francs CFA.

B.- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES**Article - Evaluation des charges**

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2014, à la somme de 2.646.410.000.000 de francs CFA conformément aux annexes 3, 4, et 5 de la présente loi.

TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES**Article 3 - Equilibre général du budget**

I - Pour l'année 2014, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

En millions de FCFA

RESSOURCES	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDE
1- BUGET GENERAL				
A- Ressources internes		A- Dépenses sur ressources internes		
Recettes fiscales	1.561.000	Dette publique	523.410	
Recettes non fiscales	72.000	Dépenses de personnel	491.600	
Recettes Exceptionnelles.....	59.000	Autres dépenses courantes	689.400	
Remboursements Prêts et avances	3.000	Dépenses en capital sur ressources internes	577.000	
Dons budgétaires.....	42.000			
Emprunts.....	544.410			
Total ressources internes	2.281.410	Total dépenses sur ressources internes	2.281.410	0
B- Ressources externes		B - Dépenses sur ressources externes		
Tirage Dons et emprunts	365.000	Dépenses en capital sur ressources externes	365.000	
Total B	365.000	Total B	365.000	
TAOTAL I = (A+B)	2.646.410	TOTAL I (A+B)	2.646.410	0
2- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	85.610	Dépenses	85.610	0
TOTAL RESSOURCES = (1+2)	2.732.020	TOTAL CHARGES = (1+2)	2.732.020	0

II. - Pour l'année 2014, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 951.410.000.000 de FCFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres et à des emprunts à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie."

DEUXIEME PARTIE :

TITRE PREMIER. - *MOYENS DES SERVICES*

A - BUDGET GENERAL

A-1 DEPENSES COURANTES

Article 4. - *Services votés*

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances pour l'année 2014, au titre des services votés réévalués des dépenses courantes, est fixé à la somme de 1.606.821.347.000 de FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	523.410.000.000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel	477.510.680.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	337.430.474.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	268.470.193.000 francs CFA

Article 5. - *Mesures nouvelles*

Il est ouvert, pour la loi de finances pour l'année 2014 au titre des mesures nouvelles sur les dépenses courantes, des crédits d'un montant de 97.588.653.000 de FCFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	14.089.320.000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	42.296.262.000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	41.203.071.000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi.

A - 2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 6. - *Dépenses en capital sur ressources internes*

I - Il est ouvert pour l'année 2014, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 577.000.000.000 de FCFA ainsi répartis :

- Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	207.075.450.000 francs CFA
- Titre 4 transfert en capital	369.924.550.000 francs CFA

II - Il est ouvert pour la loi de finances 2013, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes d'un montant de 5.456.686.000.000 de FCFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

Article 7. - *Dépenses en capital sur ressources externes*

I- Les prévisions de tirage (emprunts et subventions), pour la loi de finances pour l'année 2013, affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures, sont évaluées à 365.000.000.000 de FCFA ainsi réparties :

- Emprunt	184.000.000.000 francs CFA
- Subvention	181.000.000.000 francs CFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 4.430.976.000.000 de FCFA ainsi répartis :

- Emprunt	2.986.824.000.000 francs CFA
- Subvention	1.444.152.000.000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

B-1 - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Art. 8. - I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2014 sont évaluées à 69.360.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2014, s'élèvent à 69.360.000.000 de FCFA.

III - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes :
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.

Article 9. - *Autorisation de Report*

Les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2014, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite ».

B-2 - COMPTES DE COMMERCE

Article 10. - I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances pour l'année 2014 sont évaluées à 150.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances pour l'année 2014, s'élèvent à 150.000.000 de FCFA.

B-3 - COMPTES DE PRETS.

Art. 11. - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2014, sont évaluées à 15.300.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2014, s'élèvent à 15.300.000.000 de FCFA

B-4 - COMPTES D'AVANCES.

Art. 12. - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2014, s'élèvent à 800.000.000 de FCFA.

B-5- AFFECTATIONS COMPTABLES

Art. 13. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 13, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 85.610.000.000 de FCFA comme indiqué à l'annexe 2 jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances pour l'année 2014 sont évaluées à la somme de 85.610.000.000 de FCFA.

TITRE II. - *DISPOSITIONS DIVERSES*

Article 14. - *Taxes parafiscales*

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2014. "

Article 15. - *Crédits évaluatifs*

Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe 7."

Article 16. - *Respect des règles organisant les dépenses publiques*

Tout acte de dépenses qui engage les finances de l'Etat est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques.

L'agent de l'Etat, qui viole cette disposition, est puni des peines applicables par la Cour des comptes, sans préjudice d'autres sanctions administratives prévues par la réglementation.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de crédits budgétaires suffisants, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'Etat en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, ne pourra obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance.

De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne devra pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie.

Article 17. - autorisation de régulation des dépenses

Le Président de la République est autorisé à opérer, par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

Article 18. - Centralisation des transferts dans le compte unique du Trésor

Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'Etat aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor.

La mobilisation des fonds, soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor.

Article 19. - Institution d'une contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC)

Il est institué au profit du budget de l'Etat une CSMC.

Cette contribution s'applique aux substances minérales et fossiles visées à l'article 4 du Code minier et au ciment.

Les produits des mines et carrières sont exonérés de la contribution spéciale lorsqu'ils sont utilisés dans la production de biens fournis à cette même contribution.

La base imposable est déterminée :

- à la vente, par le prix normal de vente tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;
- à l'importation, par la valeur en douane augmentée de tous les droits et taxes liquidés par la Douane, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;
- dans tous les autres cas, par le prix normal ou la valeur normale du bien tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même.

La contribution spéciale s'applique aux livraisons sur le marché local, aux importations et aux exportations.

Le fait générateur de la contribution spéciale est constitué :

1° pour les substances extraites ou produites au Sénégal, par la première cession effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit, par le prélèvement ou par la livraison à soi-même pour la consommation personnelle ;

2° pour les substances importées, par la mise en consommation matérielle ou juridique sur le territoire du Sénégal.

Le taux de la contribution spéciale est fixé à 5%.

Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à la CSMC. "

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 18 décembre 2013

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre.

Aminata TOURE.

ANNEXE 1
PRÉVISIONS DES RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

En milliers de FCFA

	PREVISIONS LFI 2013	REALISATIONS AU 31 AOÛT 2013	PREVISIONS LFI 2014	ECARTS: LFI 2013 - 2014	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES					
Paragraphe 0711 - Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	160.500.000	140.600.000	171.200.000	10.700.000	6.7%
Paragraphe 0712 - Impôts sur les salaires et autres rémunérations	238.600.000	143.200.000	266.100.000	27.500.000	11.5%
Paragraphe 0713 - Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	24.100.000	0	21.600.000	-2.500.000	-10.4%
Paragraphe 0714 Autres impôts directs (dont CCGU)	0	0	1.000.000	1.000.000	
TOTAL IMPOTS DIRECTS	423.200.000	283.800.000	459.900.000	36.700.000	8.7%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	796.800.000	430.400.000	805.100.000	8.300.000	1.0%
Paragraphe 0716 Droits de timbre et d'enregistrement	33.300.000	33.600.000	37.200.000	3.900.000	11.7%
Paragraphe 0717 Droits et taxes à l'importation	202.400.000	136.900.000	236.400.000	34.000.000	16.8%
Paragraphe 0719 Autres recettes fiscales	36.800.000	12.100.000	22.400.000	-14.400.000	-39.1%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	1.069.300.000	613.000.000	1.101.100.000	31.800.000	3,0%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1.492.500.000	896.800.000	1.561.000.000	68.500.000	4,6%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES					
Paragraphe 0721 Revenu de l'Entreprise et du Domaine	22.500.000	10.200.000	13.000.000	-9.500.000	-42.2%
Paragraphe 0722 Droits et frais administratifs	100.000	0	100.000	0	0.0%
Paragraphe 0723 Amendes et Condamnations pécuniaires	100.000	0	100.000	0	0.0%
Paragraphe 0724 Produits financiers	52.000.000	32.200.000	56.800.000	4.800.000	9.2%
Paragraphe 0729 Autres recettes non fiscales	2.700.000	1.300.000	2.000.000	-700.000	-25.9%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	77.400.000	43.700.000	72.000.000	-5.400.000	-7,0%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1.569.900.000	940.500.000	1.633.000.000	63.100.000	4,0%
074 - DONS PROGRAMMES	38.600.000	0	42.000.000	3.400.000	8,8%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES	59.000.000	40.366.000	59.000.000	0	0.0%

	PREVISIONS LFI 2013	REALISATIONS AU 31 AOÛT 2013	PREVISIONS LFI 2014	ECARTS:LFI 2013 /2014	TAUX ECART
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDÉS)	12.800.000	0	3.000.000	-9.800.000	-76,6%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	150.000.000	73.314.000	136.390.000	-13.610.000	-9,1%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMES	37.200.000	375.000	50.000.000	12.800.000	34,4%
017 AUTRES EMPRUNTS****	186.050.000	156.977.000	358.020.000	171.970.000	92,4%
Total emprunts	373.250.000	230.666.000	544.410.000	171.160.000	45,9%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	483.650.000	271.032.000	648.410.000	164.760.000	34,1%
TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	2.053.550.000	1.211.532.000	2.281.410.000	227.860.000	11,1%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	168.900.000	52.883.554	181.000.000	12.100.000	7,2%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	228.200.000	108.612.781	184.000.000	-44.200.000	-19,4%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	397.100.000	161.496.335	365.000.000	-32.100.000	-8,1%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2.450.650.000	1.373.028.335	2.646.410.000	195.760.000	8,0%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	80.466.000		85.610.000	5.144.000	6,4%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général+Comptes spéciaux du trésor)	2.531.116.000	1.373.028.335	2.732.020.000	200.904.000	7,9%

ANNEXE II
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE		
Fonds National de retraite	68.000.000.000	68.000.000.000
Fonds de lutte contre incendies	200.000.000	200.000.000
Caisse d'encourag. A la Pêche et Industries Annexes	950.000.000	950.000.000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	210.000.000	210.000.000
s/Total	69.360.000.000	69.360.000.000
COMPTES DE COMMERCE		
Opér. A caractère industriel et Commerc.des Armées	150.000.000	150.000.000
s/Total	150.000.000	150.000.000
COMPTES DE PRETS		
Consolid. d'avances en prêts Etab. Pub.Soc A part.Pub.Maj	0	0
prêts aux Collectivités locales	800.000.000	800.000.000
prêts à divers organismes	0	0
prêts à divers particuliers	14.500.000.000	14.500.000.000
s/Total	15.300.000.000	15.300.000.000
COMPTES D'AVANCES		
Avance à 1 an aux collectivités locales	800.000.000	800.000.000
s/Total	800.000.000	800.000.000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE	69.360.000.000	69.360.000.000
COMPTES DE COMMERCE	150.000.000	150.000.000
COMPTES DE PRETS	15.300.000.000	150.300.000.000
COMPTES D'AVANCES	800.000.000	800.000.000
TOTAL	85.610.000.000	85.610.000.000

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
10 Dette Publique			
DETTE PUBLIQUE			
Dette Publique			
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses ...	440.850.000.000	523.410.000.000	
Total Dette Publique	440.850.000.000	523.410.000.000	
TOTAL DETTE PUBLIQUE	440.850.000.000	523.410.000.000	
Total général Section 10	440.850.000.000	523.410.000.000	
21 Présidence de la République			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel.....	4.038.065.200	4.837.127.540	
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	9.231.774.000	8.931.904.000	
Titre 4 - 21 Transferts courants	14.353.728.000	12.769.342.000	
Total Budget de Fonctionnement	27.623.567.200	26.538.373.540	
TOTAL BUDGET GENERAL	27.623.567.200	26.538.373.540	
Total général Section 21	27.623.567.200	26.538.373.540	
22 Assemblée nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel.....	8.241.277.580	8.566.571.440	
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	7.468.345.000	4.843.345.000	
Titre 4 - 22 Transferts courants	91.161.000	91.161.000	
Total Budget de Fonctionnement	15.800.783.580	13.501.077.440	
TOTAL BUDGET GENERAL	15.800.783.580	13.501.077.440	
Total général Section 22	15.800.783.580	13.501.077.440	
23 Commission Electorale Nationale Autonome			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 3 - 23 Dépenses de fonctionnement	0	0	
Titre 4 - 23 Transferts courants	2.100.983.000	1.600.983.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.100.983.000	1.600.983.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.100.983.000	1.600.983.000	
Total général Section 23	2.100.983.000	1.600.983.000	

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(* Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
24 Conseil Economique, Social et Environnemental			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	0	1.782.000.000	
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	0	827.500.000	
Titre 4 - 24 Transferts courants	0	347.087.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	2.956.587.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	2.956.587.000	
Totale général Section 24	0	2.956.587.000	
25 Conseil Constitutionnel			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	137.043.400	207.528.000	
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	108.370.000	108.370.000	
Total Budget de Fonctionnement	245.413.400	345.898.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	245.413.400	345.898.000	
Totale général Section 25	245.413.400	345.898.000	
27 Cour Suprême			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	805.771.000	826.213.000	
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	915.956.000	915.956.000	
Titre 4 - 27 Transferts courants	1.977.000	1.977.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.723.704.000	1.744.146.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.723.704.000	1.744.146.000	
Totale général Section 27	1.723.704.000	1.744.146.000	
28 Cour des Comptes			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	765.533.880	765.192.400	
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	253.952.000	253.952.000	
Titre 4 - 28 Transferts courants	0	900.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.019.485.880	1.919.144.400	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.019.485.880	1.919.144.400	
Totale général Section 28	1.019.485.880	1.919.144.400	

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2013	LFR pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
30 Primature			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.173.835.140	1.547.034.120	
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.073.274.000	3.073.274.000	
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.975.741.000	4.086.957.000	
Total Budget de Fonctionnement	9.222.850.140	8.707.283.120	
TOTAL BUDGET GENERAL	9.222.850.140	8.707.283.120	
Totale général Section 30	9.222.850.140	8.707.283.120	
31 Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	14.268.454.180	17.200.370.340	
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	12.469.921.000	12.469.921.000	
Titre 4 - 31 Transferts courants	5.210.634.000	5.210.634.000	
Total Budget de Fonctionnement	31.949.009.180	34.880.925.340	
TOTAL BUDGET GENERAL	31.949.009.180	34.880.925.340	
Totale général Section 31	31.949.009.180	34.880.925.340	
32 Ministère des Forces armées			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	66.493.920.540	67.122.237.060	
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	23.365.688.000	23.365.688.000	
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.313.687.000	2.313.687.000	
Total Budget de Fonctionnement	92.173.295.540	92.801.612.060	
TOTAL BUDGET GENERAL	92.173.295.540	92.801.612.060	
Totale général Section 32	92.173.295.540	92.801.612.060	
33 Ministère de l'Intérieur			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	29.113.642.960	26.858.895.000	
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	7.105.082.000	4.991.569.000	
Titre 4 - 33 Transferts courants	0	0	
Total Budget de Fonctionnement	36.218.724.960	31.850.464.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	36.218.724.960	31.850.464.000	
Totale général Section 33	36.218.724.960	31.850.464.000	

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
34 Ministère de la Justice			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	16.684.578.640	17.565.489.640	
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	5.379.517.000	5.379.517.000	
Titre 4 - 34 Transferts courants	1.413.862.000	1.413.862.000	
Total Budget de Fonctionnement	23.477.957.640	24.388.868.640	
TOTAL BUDGET GENERAL	23.477.957.640	24.388.868.640	
Totale général Section 34	23.477.957.640	24.388.868.640	
35 Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	1.598.514.640	1.476.181.400	
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	481.909.000	458.859.000	
Titre 4 - 35 Transferts courants	254.920.000	254.920.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.335.343.640	2.189.960.400	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.335.343.640	2.189.960.400	
Totale général Section 35	2.335.343.640	2.189.960.400	
40 Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.341.541.280	1.148.649.000	
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	525.650.000	524.318.000	
Titre 4 - 40 Transferts courants	183.447.000	183.447.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.050.638.280	1.856.414.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.050.638.280	1.856.414.000	
Totale général Section 40	2.050.638.280	1.856.414.000	
41 Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Développement			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	690.874.880	563.731.940	
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	354.855.000	347.816.000	
Titre 4 - 41 Transferts courants	276.109.000	0	
Total Budget de Fonctionnement	1.321.838.880	911.547.940	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.321.838.880	911.547.940	
Totale général Section 41	1.321.838.880	911.547.940	

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural BUDGET GENERAL. Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	2.150.273.000		1.984.484.140
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.104.950.000		1.104.950.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	6.262.126.000		6.262.126.000
Total Budget de Fonctionnement	9.517.349.000		9.351.560.140
TOTAL BUDGET GENERAL	9.517.349.000		9.351.560.140
Totale général Section 42	9.517.349.000		9.351.560.140
43 Ministère de l'Economie et des Finances BUDGET GENERAL. Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	17.819.807.380		17.072.163.920
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	7.787.120.891		8.519.505.451
Titre 4 - 43 Transferts courants	4.295.941.380		1.871.840.780
Total Budget de Fonctionnement	29.902.869.651		27.463.510.151
TOTAL BUDGET GENERAL	29.902.869.651		27.463.510.151
Totale général Section 43	29.902.869.651		27.463.510.151
44 Ministère de l'Energie BUDGET GENERAL. Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	381.234.080		218.860.340
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	190.188.000		121.556.000
Titre 4 - 44 Transferts courants	96.311.000		72.681.000
Total Budget de Fonctionnement	667.733.080		413.097.340
TOTAL BUDGET GENERAL	667.733.080		413.097.340
Totale général Section 44	667.733.080		413.097.340
45 Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel BUDGET GENERAL. Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.509.267.820		1.325.669.280
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	426.500.000		396.416.000
Titre 4 - 45 Transferts courants	2.364.772.000		1.635.482.000
Total Budget de Fonctionnement	4.300.539.820		3.357.567.280
TOTAL BUDGET GENERAL	4.300.539.820		3.357.567.280
Totale général Section 45	4.300.539.820		3.357.567.280
46 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat BUDGET GENERAL. Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.148.603.700		1.357.587.740
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	455.448.000		455.448.000
Titre 4 - 46 Transferts courants	15.000.000		15.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.619.051.700		1.828.035.740
TOTAL BUDGET GENERAL	1.619.051.700		1.828.035.740
Totale général Section 46	1.619.051.700		1.828.035.740

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
47 Ministère de l'Energie et Mines			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	0	260.724.940	
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	0	221.716.000	
Titre 4 - 42 Transferts courants	0	917.920.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	1.400.360.940	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	0	1.400.360.940	
Totale général Section 47	0	1.400.360.940	
49 Ministère du Tourisme et des Transports Aériens			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	330.671.760	456.046.160	
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	186.417.000	190.140.000	
Titre 4 - 49 Transferts courants	43.877.000	284.877.000	
Total Budget de Fonctionnement	560.965.760	931.063.160	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	560.965.760	931.063.160	
Totale général Section 49	560.965.760	931.063.160	
50 Ministère de l'Education nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	189.204.467.520	201.431.863.040	
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	120.482.836.000	120.482.836.000	
Titre 4 - 50 Transferts courants	2.017.405.000	2.017.405.000	
Total Budget de Fonctionnement	311.704.708.520	323.932.104.040	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	311.704.708.520	323.932.104.040	
Totale général Section 50	311.704.708.520	323.932.104.040	
52 Ministère des Sports et Vie Associative			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.149.102.920	1.047.142.120	
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	1.894.240.000	1.906.240.000	
Titre 4 - 52 Transferts courants	500.275.000	500.275.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.543.617.920	3.453.657.120	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	3.543.617.920	3.453.657.120	
Totale général Section 52	3.543.617.920	3.453.657.120	

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014
		Réévaluation services votés
53 Ministère de la Culture du Patrimoine		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	879.204.500	810.297.160
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	457.367.000	457.167.000
Titre 4 - 53 Transferts courants	3.522.406.000	3.522.406.000
Total Budget de Fonctionnement	4.858.977.500	4.789.870.160
TOTAL BUDGET GENERAL	4.858.977.500	4.789.870.160
Totale général Section 53	4.858.977.500	4.789.870.160
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	35.388.243.500	35.879.390.760
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	10.235.685.000	10.235.685.000
Titre 4 - 54 Transferts courants	27.556.245.000	27.556.245.000
Total Budget de Fonctionnement	73.180.173.500	73.671.320.760
TOTAL BUDGET GENERAL	73.180.173.500	73.671.320.760
Totale général Section 54	73.180.173.500	73.671.320.760
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1.118.956.000	1.198.090.000
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	674.267.000	674.267.000
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.048.945.000	1.334.900.000
Total Budget de Fonctionnement	2.842.168.000	3.207.257.000
TOTAL BUDGET GENERAL	2.842.168.000	3.207.257.000
Totale général Section 55	2.842.168.000	3.207.257.000
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	4.451.763.840	4.362.570.800
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3.257.219.000	3.257.219.000
Titre 4 - 56 Transferts courants	751.290.000	751.290.000
Total Budget de Fonctionnement	8.460.272.840	8.371.079.800
TOTAL BUDGET GENERAL	8.460.272.840	8.371.079.800
Totale général Section 56	8.460.272.840	8.371.079.800

ANNEXE III
REEVALUATION DES SECTIONS VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
58 Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.437.811.300	1.132.229.240	
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	973.818.000	973.818.000	
Titre 4 - 58 Transferts courants	1.058.494.000	1.058.494.000	
Total Budget de Fonctionnement	3.470.123.300	3.164.541 240	
TOTAL BUDGET GENERAL	3.470.123.300	3.164.541 240	
Totale général Section 58	3.470.123.300	3.164.541 240	
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	8.656.346.680	6.897 962.060	
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	7.410.858.000	7.410.858.000	
Titre 4 - 59 Transferts courants	1.276.685.000	1.276.685.000	
Total Budget de Fonctionnement	17.343.889.680	15.585.505.060	
TOTAL BUDGET GENERAL	17.343.889.680	15.585.505.060	
Totale général Section 59	17.343.889.680	15.585.505.060	
60 Charges non Réparties			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	50.932.967.400	45.742.671.600	
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	120.849.713.479	109.213.149.974	
Titre 4 - 60 Transferts courants	95.570.212.250	84.367.603.220	
Total Budget de Fonctionnement	267.352.893.129	239.323.424.794	
TOTAL BUDGET GENERAL	267.352.893.129	239.323.424.794	
Totale général Section 60	267.352.893.129	239.323.424.794	
61 Ministère du Plan			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 61 Dépenses de personnel	0	567.372.000	
Titre 3 - 61 Dépenses de fonctionnement	0	280.437.495	
Titre 4 - 61 Transferts courants	0	2.757.040.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	3.604.849.495	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	3.604.849.495	
Totale général Section 62	0	3.604.849.495	

ANNEXE III

REEVALUATION DES SECTIONS VOTES

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'année 2014	
		Réévaluation services votés	
62 Ministère de l'Elevage et des Productions animales			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.818.922.620	1.702.474.000	
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	579.711.000	579.711.000	
Titre 4 - 62 Transferts courants	204.596.000	204.596.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.603.229.620	2.486.781.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.603.229.620	2.486.781.000	
Totale général Section 62	2.603.229.620	2.486.781.000	
63 Ministère de la Communication et de l'Economie numérique			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	285.097.700	282.863.860	
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	588.284.000	488.284.000	
Titre 4 - 63 Transferts courants	921.370.000	1.021.370.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.794.751.700	1.792.517.860	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.794.751.700	1.792.517.860	
Totale général Section 63	1.794.751.700	1.792.517.860	
65 Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.687.313.440	1.546.908.840	
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	400.410.000	400.410.000	
Titre 4 - 65 Transferts courants	18.326.301.000	18.326.301.000	
Total Budget de Fonctionnement	20.414.024.440	20.273.619.840	
TOTAL BUDGET GENERAL	20.414.024.440	20.273.619.840	
Totale général Section 65	20.414.024.440	20.273.619.840	
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	769.073.040	762.363.620	
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	249.808.000	249.808.000	
Titre 4 - 68 Transferts courants	248.622.000	321.822.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.267.503.040	1.333.993.620	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.267.503.040	1.333.993.620	
Totale général Section 68	1.267.503.040	1.333.993.620	

REEVALUATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LFI 2013	LFI pour l'annee 2014	
		Réévaluation services votés	
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel.....	502.924.480		547.937.000
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.991.286.000		2.991.286.000
Titre 4 - 75 Transferts courants	80.933.458.000		81.308.458.000
Total Budget de Fonctionnement	84.427.668.480		84.847.681.000
TOTAL BUDGET GENERAL	84.427.668.480		84.847.681.000
Totale général Section 75	84.427.668.480		84.847.681.000
80 Ministère de la Promotion de la bonne Gouvernance et Relations avec les institutions			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 80 Dépenses de personnel.....	59.447.000		172.316.540
Titre 3 - 80 Dépenses de fonctionnement	75.000.000		98.050.000
Total Budget de Fonctionnement	134.447.000		270.366.540
TOTAL BUDGET GENERAL	134.447.000		270.366.540
Totale général Section 80	134.447.000		270.366.540
81 Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 81 Dépenses de personnel.....	65.447.000		149.555.960
Titre 3 - 81 Dépenses de fonctionnement	90.000.000		90.000.000
Titre 4 - 81 Transferts courants	14.000.000		14.000.000
Total Budget de Fonctionnement	169.447.000		253.555.960
TOTAL BUDGET GENERAL	169.447.000		253.555.960
Totale général Section 81	169.447.000		253.555.960
82 Ministère Promotion Invest. et Partenariat			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 82 Dépenses de personnel.....	0		133.914.000
Titre 3 - 82 Dépenses de fonctionnement	0		139.527.080
Titre 4 - 82 Transferts courants	0		1.867.301.000
Total Budget de Fonctionnement	0		2.140.742.080
TOTAL BUDGET GENERAL	0		2.140.742.080
Totale général Section 82	0		2.140.742.080
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS.....	1.538.250.000.000		1.606.821.347.000

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre

Section	Pouvoirs publiques et Ministères	Titre 2 Personnel	Titre 3 Fonctionnement	Titre 4 Transferts Courants	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS					
21	Présidence de la République		265.634.000	297.000.000	562.634.000
22	Assemblée nationale		2.625.000.000		2.625.000.000
23	Commission Electorale nationale autonome			1.500.000.000	1.500.000.000
24	Conseil Economique social et Environnemental		827.500.000		827.500.000
25	Conseil Constitutionnel		20.000.000		20.000.000
27	Cour Suprême			-	
28	Cour des Comptes		10.000.000		10.000.000
29	Sénat			-	
30	Primature		343.600.000	110.400.000	454.000.000
	S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	-	4.091.734.000	1.907.400.000	5.999.134.000
31	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur		9.500.000.000	500.000.000	10.000.000.000
32	Ministère des Forces Armées		210.000.000	46.000.000	256.000.000
33	Ministère de l'Intérieur		5.458.645.000	4.000.000.000	9.458.645.000
34	Ministère de la Justice		463.450.000		463.450.000
35	Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles		17.300.000		17.300.000
40	Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes		33.000.000	-	33.000.000
41	Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et du cessenclavement		37.404.000		37.404.000
42	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural		62.500.000	545.000.000	607.500.000
43	Ministère de l'Economie et des Finances		2.756.635.000		2.756.635.000
44	Ministère de l'Energie et des Mines		25.000.000	7.460.401.000	7.485.401.000
45	Ministère du Commerce de l'Entreprenariat et du secteur informel		23.500.000	10.900.000	33.500.000
46	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat		68.000.000		68.000.000
47	Ministère de l'Industrie et des mines		14.000.000		14.000.000
49	Ministère du Tourisme et des Transports aériens		2.961.000	736.000.000	738.961.000
50	Ministère de l'Education nationale		1.500.000.000		1.500.000.000
52	Ministère des Sports et de la vie associative		13.000.000		13.000.000
53	Ministère de la Culture et du Patrimoine			-	
54	Ministère de la Santé et de l'Action sociale		89.485.000	1.200.000.000	1.289.485.000
55	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques		36.500.000	100.000.000	123.500.000
56	Ministère de l'Environnement et du Développement durable		23.500.000	100.000.000	123.500.000
58	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance		36.500.000	38.000.000	74.500.000
59	Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat		10.000.000	88.000.000	98.000.000
60	Charges non Réparties	14.089.320.000	17.500.000.000	12.250.000.000	43.839.320.000
61	Ministre du Plan		27.148.000		27.148.000
62	Ministère de l'Elevage et des Productions animales		46.500.000	25.000.000	71.500.000
63	Ministère de la Communication et de l'Economie numérique			-	
65	Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales			287.270.000	287.270.000
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		17.500.000	60.000.000	77.500.000
75	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			1.950.000.000	11.950.000.000
80	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Institutions		202.000.000		202.000.000
81	Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des Zones Inondables		30.000.000		30.000.000
82	Ministère de la Promotion des investissements et des partenariats			-	
	S/TOTAL MINISTERES	14.089.320.000	38.204.528.000	39.295.671.000	91.589.519.000
	TOTAL GENERAL	14.089.320.000	42.296.262.000	41.203.071.000	97.588.653.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
		CP	PT	
21. Présidence de la République				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.948.108	0	393.190	2.341.298
6 Transfert en capital	13.966.000	0	0	13.966.000
Total Section :	15.914.108	0	393.190	16.307.198
22. Assemblée Nationale				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	330.000	330.000
6 Transfert en capital	856.000	0	0	856.000
Total Section :	856.000	0	330.000	1.186.000
24. Conseil Economique, Social et Environnemental				
6 Transfert en capital	750.000	0	0	750.000
Total Section :	750.000	0	0	750.000
25. Conseil Constitutionnel				
6 Transfert en capital	44.000	0	0	44.000
Total Section :	44.000	0	0	44.000
27. Cour Suprême				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
6 Transfert en capital	150.000	0	0	150.000
Total Section :	150.000	0	0	150.000
28. Cour des Comptes				
5 Investissements exécutés par l'Etat	125.000	0	0	125.000
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	125.000	0	0	125.000
30. Primature				
5 Investissements exécutés par l'Etat	650.000	1.500.000	1.673.000	3.823.000
6 Transfert en capital	10.397.000	0	0	10.397.000
Total Section :	11.047.000	1.500.000	1.673.000	14.220.000
30. Primature				
5 Investissements exécutés par l'Etat	853.000	2.000.000	6.161.000	9.014.000
6 Transfert en capital	11.547.000	0	0	11.547.000
Total Section :	12.400.000	2.000.000	6.161.000	20.561.000
31. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.980.000	0	1.107.000	6.087.000
6 Transfert en capital	1.300.000	0	0	1.300.000
Total Section :	6.280.000	0	1.107.000	7.387.000
32. Ministère des Forces Armées				
5 Investissements exécutés par l'Etat	24.686.000	0	0	24.686.000
6 Transfert en capital	864.000	0	0	864.000
Total Section :	25.550.000	0	0	25.550.000
33. Ministère de l'Intérieur				
5 Investissements exécutés par l'Etat	13.280.000	700.000	72.000	14.052.000
6 Transfert en capital	1.820.000	0	0	1.820.000
Total Section :	15.100.000	700.000	72.000	15.872.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PI	PI	PI+CP
34. Ministère de la Justice				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.600.000	893.000	1.200.000	5.693.000
6 Transfert en capital	400.000	0	0	400.000
Total Section :	4.000.000	893.000	1.200.000	6.093.000
35. Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.120.000	0	0	1.120.000
6 Transfert en capital	160.000			160.000
Total Section :	1280.000	0	0	1.280.000
40. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.472.400	1.574.351	3.000.000	8.046.751
6 Transfert en capital	2.427.600	0	0	2.427.000
Total Section :	5.900.000	1.574.351	3.000.000	10.474.351
41. Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Développement				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.500.000	28.540.000	62.790.226	94.830.226
6 Transfert en capital	78.446.000	0	0	78.446.000
Total Section :	81.946.000	28.540.000	62.790.226	173.276.226
42. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural				
5 Investissements exécutés par l'Etat	5.045.000	34.638.351	30.343.000	70.026.351
6 Transfert en capital	54.555.000	0	0	54.555.000
Total Section :	59.600.000	34.638.351	30.343.000	124.581.351
43. Ministère de l'Economie et des Finances				
5 Investissements exécutés par l'Etat	27.128.975	200.000	558.730	27.887.705
6 Transfert en capital	24.951.000	0	0	24.951.000
Total Section :	52.079.975	200.000	558.730	52.838.705
44. Ministère de l'Energie				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.205.000	62.057.532	9.813.852	73.076.384
6 Transfert en capital	16.781.000	0	0	16.781.000
Total Section :	17.956.000	62.057.532	9.813.852	-----
45. Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.655.000	500.000	1.430.000	3.585.000
6 Transfert en capital	2.945.000	0	0	2.945.000
Total Section :	4.600.000	500.000	1.430.000	6.530.000
46. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.116.000	0	500.000	2.616.000
6 Transfert en capital	5.484.000	0	0	5.484.000
Total Section :	7.600.000	0	500.000	8.100.000
47. Ministère de l'Industrie des Mines				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.622.000	0	484.000	2.106.000
6 Transfert en capital	582.000	0	0	582.000
Total Section :	2.204.000	0	484.000	2.688.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PI	PT	PT+CP
49. Ministère du Tourisme et des Transports aériens				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.298.000	800.000	810.000	2.908.000
6 Transfert en capital	7.852.000	0	0	7.852.000
Total Section :	9.150.000	800.000	810.000	10.760.000
50. Ministère de l'Education nationale				
5 Investissements exécutés par l'Etat	17.755.000	2.824.766	14.158.148	34.737.914
6 Transfert en capital	6.645.000	0	0	6.645.000
Total Section :	24.400.000	2.824.766	14.158.148	41.382.914
52. Ministère des Sports et de la Vie Associative				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.350.000	0	2.870.000	5.220.000
6 Transfert en capital	1.493.000	0	0	1.493.000
Total Section :	3.843.000	0	2.870.000	6.713.000
53. Ministère de la Culture et du Patrimoine				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.072.000	0	1.045.000	2.117.000
6 Transfert en capital	3.898.000	0	0	3.898.000
Total Section :	4.970.000	0	1.045.000	6.015.000
54. Ministère de la Santé et de l'Action sociale				
5 Investissements exécutés par l'Etat	20.331.000	6.686.000	12.448.659	39.465.659
6 Transfert en capital	12.669.000	0	0	12.669.000
Total Section :	33.000.000	6.686.000	12.448.659	52.134.659
55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.425.000	1.500.000	875.000	3.800.000
6 Transfert en capital	1.115.000	0	0	1.115.000
Total Section :	2.540.000	1.500.000	875.000	4.915.000
56. Ministère de l'Environnement et du développement durable				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.483.000	1.600.000	9.143.000	15.226.000
6 Transfert en capital	2.017.000	0	0	2.017.000
Total Section :	6.500.000	1.600.000	9.143.000	17.243.000
58. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.304.600	4.608.000	3.027.400	11.940.000
6 Transfert en capital	2.995.400	0	0	2.995.400
Total Section :	7.300.000	4.608.000	3.027.400	14.935.400
59. Ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.264.000	500.000	3.362.015	7.126.015
6 Transfert en capital	7.736.000	0	0	7.736.000
Total Section :	11.000.000	500.000	3.362.015	14.862.015

**ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions
de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre**

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	PT+CP
60. Charges non Réparties,				
5 Investissements exécutés par l'Etat	36.775.000	0	0	36.775.000
Total Section :	36.775.000	0	0	36.775.000
61. Ministère du Plan				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.232.450	0	0	1.232.450
6 Transfert en capital	2.564.550	0	0	2.564.550
Total Section :	3.797.000	0	0	3.797.000
62. Ministère de l'Elevage et des Productions Animales				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.906.000	3.610.000	1.959.000	9.475.000
6 Transfert en capital	2.094.000	0	0	2.094.000
Total Section	6.000.000	3.610.000	1.959.000	11.569.000
63. Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.200.000	1.000.000	0	2.200.000
6 Transfert en capital	7.350.000	0	0	7.350.000
Total Section	8.550.000	1.000.000	0	9.550.000
64. Ministère de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
Total Section	0	0	0	0
65. Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.117.917	3.400.000	5.027.000	9.544.917
6 Transfert en capital	20.628.000	0	0	20.628.000
Total Section	21.745.917	3.400.000	5.027.000	30.172.917
67. Ministère des Energies Renouvelables				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
Total Section	0	0	0	0
68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécutés par l'Etat	7.163.000	5.868.000	9.427.780	22.458.780
6 Transfert en capital	11.524.000	0	0	11.524.000
Total Section :	18.687.000	5.868.000	9.427.780	33.982.780
75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.045.000	3.000.000	0	5.045.000
6 Transfert en capital	16.175.000	0	0	16.175.000
Total Section :	18.220.000	3.000.000	0	21.220.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PI	PI	PI+CP
80. Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Institutions				
6 Transfert en capital	1.040.000	0	2.056.000	3.096.000
Total Section :	1.040.000	0	2.056.000	3.096.000
81. Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation				
5 Investissements exécutés par l'Etat	180.000	1.000.000	0	1.180.000
6 Transfert en capital	32.520.000	0	0	32.520.000
Total Section :	32.700.000	1.000.000	0	33.700.000
82. Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	17.000.000	1.096.000	18.096.000
6 Transfert en capital	13.770.000	0	0	13.770.000
Total Section :	13.770.000	17.000.000	1.096.000	31.866.000
Total général :	577.000.000	184.000.000	181.000.000	942.000.000

ANNEXE 5 bis
Financement des dépenses d'investissement

En millions de francs

INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENT						TOTAL	
	INTERIEURS (1)		EXTERIEURS (2)					
	ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS		AP+FA	CP+PT
Investissements	AP	CP	FA	PT	FA	PT	9.887.662	942.000
Investissements	5.456.686	577.000	2.986.824	184.000	1.444.152	181.000	9.887.662	942.000

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = Financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

budgettaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6

Tableau des taxes parafiscales

(Art. 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances)
 (Art. 14 du projet de loi de finances)

NATURE TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	EVALUATION POUR L'ANNEE 2014
Prélèvement COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs COSEC (50%)	0,40 % valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation	loi n° 75-51 du 3 avril 1975. Décret n° 2011-167 du 3 février 2011	3.600.000.000
	et Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) (50%)				3.600.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10.000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 du 9 juin 1994	
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'entretien routier Autonome du Sénégal (FERA)	-7090 F CFA hecoltitre pour le super carburant -6390 F CFA hecoltitre pour l'essence ordin. - 3190 F CFA hecoltitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008	26.000.000.000
Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PSE)	FSE	-20.000 F CFA par mètre cube pour le gazoil -15.000 F CFA par tonne pour le diesel oil -15.000 F CFA par tonne pour le fuel oil 180 -15.000 F CFA par tonne pour le fuel oil 380 -15.000 F CFA par mètre cube de supercarburant -15.000 F CFA par mètre cube d'essence ordinaire	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie	Décret n° 2011-170 du 3 février 2011 modifié par le décret n° 2011-1012 du 15 juillet 2011	13.400.000.000
Contribution au Développement du service universel des télécommunications et de l'Energie (CODETE)	CODETE	3% du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants de réseaux publics de télécommunications, net des frais d'interconnexion	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie et au développement du service universel des télécommunications	Décret n° 2011-311 du 7 mars 2011	18.000.000.000

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs
 (Art. 15 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Section 10 Dette publique	
Titre 1 90922247010 1511	Amortissement emprunt projet multilatéraux
Titre 1 90922247010 1521	Amortissement emprunt projet bilatéraux
Titre 1 90922247010 1611	Amortissement emprunt programme multilatéraux
Titre 1 90922247010 1761	Amortissement emprunts intérieurs auprès instit.
Titre 1 90922247010 6511	Intérêts et frais financiers dette multilatérale
Titre 1 90922247010 6521	Intérêts et frais financiers dette bilatérale
Titre 1 90922247010 6541	Autres Intérêts et frais financiers extérieurs
Titre 1 90922247010 6571	Intérêts et frais financiers dette intérieure
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art 61 parag. 1 Ligne 1	Dépenses de personnel
Titre 2 art 61 parag. 3 Ligne 2	Indemnités de logement
Section 60	ECONOMIE ET FINANCES (charges communes)
Titre 3 91322348010 6233	Couverture de débet
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et de contentieux
Titre 5 70095017999 6295	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs

ANNEXE 8
ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEN DE LA DETTE PUBLIQUE
EXTERIEURE : FIN AOUT 2012
 (Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

En milliards de francs

	ENCOURS au 31-8-2010	ENCOURS au 25-5-2011	ENCOURS au 31-8-2011	ENCOURS au 31-8-2012	ENCOURS au 31-8-2013
Crédits multilatéraux	985,8	1188,18	1054,93	1193,37	1269,4
BIRD/DA	492,82	524,82	575,28	633,88	697,3
BEI/FED/FND	9,97	16,79	19,09	18,17	16,8
BAD/FAD	97,47	173,26	173,66	215,51	221,7
OPEP/BADEA/BID/FASA	138,12	173,59	172,99	193,81	182,3
AUTRES	84,22	111,42	113,91	132	151,3
Crédit bilatéraux	586,67	484,2	421,99	485,7	578,9
Pays de l'OCDE	207,32	169,13	157,25	179,05	224
Pays arabes	260,36	179,41	128,17	150,65	148,1
Autres	118,99	135,66	136,57	156	206,8
Dette commerciale	0,08	0	0		
DONT GARANTIE	0,08	0	0		
Crédit à l'exportation				1,01	1
EUROBOND	90	227,7	228,14	260	247,7
TOTAL	1 662,55	1 900,08	1 705,06	1 940,08	2097
Variation absolue sur année précédente		237,53	-195,02	235,02	156,92
Variation relative sur année précédente		14,29%	-10,26%	13,78%	8,09%

ANNEXE 8 bis

ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE: INTERIEURE AU 31 AOÛT 2013

DÉSIGNATION	MONTANT
Découvert statutaire	0,0
FMI	181,0
Dépôt Koweitien	29,6
Bon du Trésor sur formules	3,7
Bons du Trésor en compte de dépôt	10,0
Bons du Trésor par adjudication	262,0
Obligations du Trésor par adjudication	340,2
Obligations par appel public à l'épargne	212,6
TOTAL.....	1039,2

ANNEXE 8 ter
SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE
(Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

Service prévisionnel LFI 2014	2014		
	Principal	I & C	Total
DETTE EXTERIEURE			
Crédit multilatéraux	62,58	25,15	87,73
dont BIRD/DA/FIDA	34,91	15,92	50,83
BAD/FAD	5,18	3,10	8,28
OPEP/DADEA/BID	13,52	2,82	16,34
AUTRES CREDITS	8,97	3,31	12,28
Crédit bilatéraux	35,43	17,38	52,81
Pays de l'OCDE	13,57	9,37	22,94
Pays arabes	9,75	2,41	12,16
Autres	12,11	5,59	17,70
Opérations financières	0,00	0,00	0,00
Eurobond	0,00	22,33	22,33
SOUS TOTAL	98,01	64,86	162,87
Dont Economies PPTE (pour mémoire)	12,05	4,10	16,15
Dont Economies IADM (pour mémoire)	33,41	6,77	40,18
Total à payer aux bailleurs			
DETTE INTERIEURE			
Remboursement découvert statutaire	0,00	0,00	0,00
Rachats DTS/FMI	20,60	2,70	23,30
Dépôt KOWEITIEN	5,00	0,57	5,57
Obligations du Trésor par adjudication (emis avant 2012)	158,86	26,38	185,25
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	19,20	12,84	32,04
Bons du Trésor par adjudication	87,85	0,00	87,85
Bons sur formules	2,35	0,00	2,35
Autres emprunts bancaires	0,00	0,00	0,00
Service prévisionnel des emprunts par adjudication	0,00	0,00	0,00
Service Prévisionnel pour les émissions de 2014	0,00	23,48	23,48
CDC Fonds des particuliers	0,00	0,70	0,70
SOUS TOTAL	293,86	66,68	360,54
TOTAL GENERAL	391,87	131,54	523,41

ANNEXE 9
Liste des dépenses de fonctionnement sur ressources
PPTE / IADM

ANNEXE 9 bis
Liste des dépenses d'investissement sur ressources
PPTE / IADM

CODE PTIP	INTITULES DES PROJETS	AFFECTATION ressources PPTE / IADM
21 46044	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE programme National de Bourses de sécurité Familiale	10.500.000.000
	Total section	10.500.000.000
30 44.001	Primature Plan stratégique de lutte contre le SIDA	850.000.000
	Total section	850.000.000
42 11.001 11.014 11.018 11.049	Ministere de l'Agriculture et de l'Equipement rural Programme Equipement monde rural Programme National d'insertion et de développement agricole Programme reconstitution capital semencier Programme d'aménagement et de développement économique des Niayes	5.000.000.000 2.500.000.000 5.000.000.000 85.000.000
	Total section	12.585.000.000
44 24.089	Ministere de l'Energie Programme Urgence électrification rurale	2.250.000.000
	Total section	2.250.000.000
50 45.012	Ministère de l'Enseignement prescolaire, de l'Elémentaire et du moyen secondaire et des langues nationales Projet construction Salles de Classe	2.295.000.000
	Total section	2.295.000.000
54 44.170 44.122	Ministère de la Santé et de l'Action sociale Couverture maladie universelle Réhabilitation et Equipement centre de Sante de Bakel	6.000.000.000 100.000.000
	Total section	6.100.000.000
68 15.089 15.031	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Alimentaire en eau potable de l'Axe Ndiosmone Palmarin Appui Almélioration adduction eau potable (AEP)	600.000.000 300.000.000
	Total section	9.000.000.000
81 41.055	Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondation Programme Décennal de lutte contre les inondations-Phase d'urgence : Volet gestion des eaux pluviales	11.520.000.000
	Total section	11.520.000.000
	TOTAL GÉNÉRAL	47.000.000.000

ANNEXE 10
SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER
AUX AGENCES ET STRUCTURES ASSIMILEES

STRUCTURES	CREDITS TRANSFÉRÉS 2014
ANRAC	270.000.000
Académie Scientifique et Technique	100.000.000
Agence Aménagement du Territoire	94.000.000
Agence construction des Bâtiments et Edifices publics	15.000.000
Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité	4.000.000.000
Agence de Développement et Encadrement PME	391.167.000
Agence de la Maison de l'Outil	150.000.000
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)	99.777.000
Agence Gestion Patrimoine Bâti de l'Etat	8.369.600.000
Agence Nat. Emploi Jeunesse	88.125.000
Agence Nat. de la Grande Muraille Verte	270.224.000
Agence Nat. des Eco-Villages	208.033.000
Agence Nat. Recherche Scientifique	300.000.000
AGENCE NAT. STATISTIQUE ET DEMOGRAPH	2.757.040.000
Agence Nat. Case Tout-petits	450.464.000
Agence nationale de l'Aquaculture	318.033.000
Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ex.Plan REVA)	97.000.000
Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA)	165.000.000
Agence Nationale des Affaires marimes	157.807.000
Agence Nationale pour les Energies Renouvelables	14.000.000
Agence pour l'Economie et de la Maîtrise de l'Energie	14.000.000
Agence pour le Développement local	94.000.000
Agence pour le logement des Forces armées	30.000.000
Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB)	285.955.000
Agence Promotion Hydrogr. Nationale	154.900.000
Agence Régulation des Marchés	227.198.000
AGENCE REINSERT. SOC.MILITAIRES	143.016.000
Agence Seneg. Promotion Exportations ASEPEX	188.000.000
ANACIM	266.000.000
ANCAR	1.040.000.000
APDA	197.400.000
APIX	1.847.301.000
APROSI	122.670.000
ASPIT	192.465.000
Association Sénégalaise de Normalisation	66.270.000
Autorité de Radioprotection et Sureté Nucléaire	100.000.000
Autorité nationale d'assurance qualité (ANAQ)	250.000.000
Centre d'Enseignement à Distance	53.000.000
Commission de Protection des Données personnelles	20.000.000
Commission nationale aux Droits de l'Homme	50.000.000
Commission nationale de la Concurrence	33.507.000
Commission Réforme des Institutions	200.000.000
Commission nationale sur la Réforme foncière	300.000.000

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER
AUX AGENCE ET STRUCTURES ASSIMILEES

STRUCTURES	CREDITS TRANSFERES 2014
CONACILSS	20.000.000
CONSEIL DES INFRASTRUCTURES	100.000.000
Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel	293.400.000
Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRIS)	131.600.000
COUD	13.073.000.000
Cour de Répression de l'Enrichissement illicite	485.000.000
CROUS ST-LOUIS	3.430.915.000
Théâtre Daniel Sorano	376.000.000
Délégation à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac rose	20.000.000
Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité	200.000.000
Délégation générale pour l'Organisation de la Francophonie	410.000.000
Ecole nationale d'administration (ENA)	811.939.000
Grand Théâtre	900.000.000
Haras national	200.454.000
INSTITUT BRITANIQUE	51.329.000
INSTITUT ISLAMIQUE DE DAKAR	160.000.000
Institut Technologie Alimentaire	495.380.000
ISRA	4.475.000.000
MCA	262.000.000
Maison de la Culture Douta SECK	45.000.000
Manufactures Sénég. des Arts Décoratifs	268.615.000
MIFERSO	20.630.000
Monument de la Renaissance Africaine	277.425.000
Observatoire Qualité des Services financiers	830.119.640
Office des pupilles de la Nation	115.600.000
Office national de prévention contre les inondations	14.000.000
Office national pour le Lac de Guiers	226.922.000
Office national Anciens Combattants	106.718.000
Office national anti corruption OFNAC	100.000.000
Orchestre national	42.223.000
Rencontre Cinématographique de Dakar (RECIDAC)	71.675.000
UCAD	20.018.575.000
TOTAL	72.224.471.640

ANNEXE 10 bis

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

INTITULES AGENCES	CREDITS 2014
AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	13.400.000.000
Appui aux Grands Travaux	900.000.000
Projet autoroute à péage Dakar - Diamniadio	7.500.000.000
Prolongement autoroute à péage Diamniadio-AIBD	5.000.000.000
AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	75.000.000.000
Entretien Routier	25.000.000.000
Construction Boulal-Ourossogui sur 96 km (Route Linguère-Matam)	3.000.000.000
VDN 2 ^{ème} Section CICES GOLF et Phase 1 3 ^{ème} Section-Golf Keur Massar	4.000.000.000
Réhabilitation et Construction Ponts suivant approche pluriannuelle (Ex. projet Construction Pont)	2.000.000.000
Réhabilitation de la route Fatick-Kaolack	9.000.000.000
Programme Spécial Touba	1.000.000.000
Projet construction pont de Kédougou	1.800.000.000
BOUCLE DU BLOUF : THIONK ESSYL-BALINGOR (20km)	800.000.000
Route Joal-Samba Dia - Djiffere	900.000.000
Construction de la route mandat douane Vélingara	9.000.000.000
Programme de réalisation de pistes	4.000.000.000
Travaux de réhabilitation du tronçon Touba Dahra Linguère	500.000.000
Route Kolda Pata Médina Yoro Foulah Fafacoura Kolda et Fafacoura Dabo	700.000.000
Projet de réalisation de la route de Kalounaye	300.000.000
Autoroute AIBD Somone Mbour	7.000.000.000
Etudes et travaux de construction des ponts de Gandel Souley et Windou Bosseabe	400.000.000
Programme de modernisation de la ville de Médina Gounass y compris le site du Daka	2.000.000.000
Programme de développement du Département de Kéniaba	500.000.000
VDN 2 ^{ème} SECTION	500.000.000
Pont transgambien	300.000.000
Travaux d'aménagement de la route Vélingara Badiara	1.600.000.000
Réhabilitation du pont Sénégal 1992	500.000.000
Projet de réhabilitation de la route Ndioum Ourossogui Bakel	100.000.000
Etudes techniques boulevard Dial DIOP Fann Bel Air	100.000.000
AGENCE DDE L'INFORMATION DE L'ETAT (ADIE)	4.650.000.000
Programme spécial d'acquisition d'ordinateurs	3.300.000.000
Informatisation de l'Etat	1.350.000.000
AGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE LA BANLIEUE (AJEB)	440.000.000
Projet d'appui à l'Office pour la formation et l'Emploi des Jeunes de la Banlieue	440.000.000
AGENCE NATIONALE D'APPUI AUX MARCHANDS AMBULANTS	190.000.000
Projet de Recasement des marchants ambulants	190.000.000
AGENCE POUR LA REINSERTION SOCIALE DES MILITAIRES	500.000.000
AGENCE POUR LE LOGEMENT DES FORCES ARMEES	250.000.000
AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT	63.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	2.560.000.000
Construction siège ANSD	260.000.000
Programme statistique ANSD	1.200.000.000
Recensement général de la population et de la démographie 2010	1.100.000.000
AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITES ECONOMIES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	500.000.000
Programme Appui à la Relance Economique et Sociale en Casamance	500.000.000
AGENCE NATIONALE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ANIDA)(ex. REVA)	2.500.000.000
AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	4.682.000.000
Programme d'Appui au Fonctionnement de l'ASER	2.282.000.000

ANNEXE 10 bis (suite)
SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

INTITULES AGENCES	CREDITS 2014
Projet d'Elaboration des Plans Locaux d'Electrification Rurale	150.000.000
Programme Urgence Electrification rurale	2.250.000.000
AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROPRETE INTELECTUELLE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASPIT)	100.000.000
Programme d'Aquisition et de Diffusion Technologique	100.000.000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT DES PME (ADPME)	590.000.000
Cellule entreprise en difficulté	90.000.000
Appel ADPME	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU TOURISME (ANPT)	595.000.000
Assainissement du Secteur touristique	100.000.000
Développement du Tourisme communautaire	30.000.000
Projet de mise en place système de suivi d'inform. Touristiques	90.000.000
Projet de Promotion Touristique	300.000.000
Renforcement des capacités de la Police Touristique	50.000.000
Programme multisectoriel de lutte contre le VIH SIDA au Sénégal	25.000.000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	300.000.000
Contrepartie Projet de Renforcement et d'Equipement des Collectivités locales (PRECOL)	300.000.000
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	190.000.000
Projet d'Edification d'Infrastructures de Stockage	190.000.000
AGENCE SENEGALAISE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS (ASEPEX)	100.000.000
Fonds de Promotion des Exportations	100.000.000
AGENCE POUR L'ECONOMIE ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE	700.000.000
AGENCE NATIONALE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	690.000.000
AGENCE DE PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	650.000.000
Construction et Equipement Cases des Tout Petits	350.000.000
Achat Manuels Cases des Tout Petits	300.000.000
AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'ACQUACULTURE	640.000.000
Programme de Développement de l'Aquaculture	640.000.000
AGENCE NATIONALE DES ECO-VILLAGES	388.000.000
Programme Eco-villages	388.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	180.000.000
Centre africain de Recherche et d'Application (CARA)	65.000.000
Projet Parc Technologie	90.000.000
Projet laboratoire Biopole	25.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	500.000.000
Programme grande muraille verte	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROGIE DU SENEGAL (ANACIMS)	50.000.000
Programme Pluies provoquées (Bawaan)	50.000.000
AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)	1.000.000.000
Appui au fonctionnement de l'ANCAR	500.000.000
Fonds national de Développement Agro-Sylvo-Pastoral	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	800.000.000
Aquisition Equipement et Mobiliers ANAT	500.000.000
Programme decennal de lutte contre les inondations : Phase d'urgence/volet aménagement du territoire	300.000.000
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	25.000.000
Projet Appui ANEJ	25.000.000
AGENCE DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS (ACBEP)	700.000.000
Projet d'Appui à l'Agence de Construction des bâtiments et Edifices publics	700.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	370.000.000
Projet de la Maison de l'Outil	370.000.000
TOTAL	113.803.000.000

ANNEXE 11

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES
BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ MILLIARDS

STRUCTURES	LIBELLES	PREVISION 2012	EXECUTION 2012	PREVISION 2013	EXECUTION AU 31.08.2013
APIX	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat).....	1.759.433.000	1.759.433.000	2.659.433.000	1.994.568.750
	Transfert en Capital (Etat).....	34.398.500.000	30.900.000.000	16.900.000.000	12.000.000.000
	Bailleurs de Fonds	31.410.848.043	16.371.096.138	22.684.708.986	8.189.429.805
	Autres recettes	195.000.000	301.707.340	170.000.000	156.968.440
	Total Recettes.....	67.763.781.043	49.332.236.478	42.414.141.986	22.340.966.995
	Fonctionnement	3.367.976.744	3.730.683.775	2.736.929.400	2.080.266.863
	Investissement	65.963.326.033	45.292.599.840	65.389.361.536	28.208.392.506
	Total Dépenses.....	69.331.302.777	49.023.283.615	68.126.290.936	30.288.659.369
AGIRROUTE	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat).....	120.515.000.000	96.982.002.713	120.892.000.000	71.398.777.569
	Transfert en Capital (Etat).....	52.907.629.000	28.731.450.635	120.522.000.000	44.314.433.912
	Bailleurs de Fonds	55.500.000	33.308.220	232.000.000	136.347.002
	Ressources propres	173.478.129.000	125.746.761.558	241.646.000.000	115.849.558.483
	Total Recettes.....	173.478.129.000	125.746.761.558	241.646.000.000	115.849.558.483
	Fonctionnement	3.556.500.000	3.376.563.000	3.732.000.000	1.927.343.843
	Investissement	169.921.619.000	121.595.284.146	237.914.000.000	97.820.460.854
	Total Dépenses.....	173.478.129.000	124.971.847.146	241.646.000.000	99.747.804.697
ASER	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat).....	6.776.000.000	6.776.000.000	4.858.000.000	3.681.000.000
	Transfert en Capital (Etat).....	1.736.982	1.736.982	8.063.843.108	461.388.001
	Bailleurs de Fonds	361	361		
	Autres recettes				
	Total Recettes.....	8.512.982.361	8.512.982.361	12.921.843.108	4.142.388.001
	Fonctionnement	2.997.212.076	2.072.014.756	1.699.382.637	1.166.157.708
	Investissement	14.412.577.568	6.995.596.001	11.222.460.472	518.077.023
	Total Dépenses.....	17.409.789.644	9.067.610.757	12.921.843.109	1.684.234.731
UAD	Report à nouveau		137.390.491		97.728.470
	Transfert courant (Etat).....	24.950.000.000	25.987.747.116	20.388.063.891	19.588.709.870
	Transfert en Capital (Etat).....	498.700.884	498.700.884	512.593.993	512.593.993
	Autres recettes	6.166.157.556	3.044.363.482	6.583.630.842	2.992.524.132
	Total Recettes.....	31.614.858.440	29.668.201.973	27.484.288.726	23.191.556.465
	Fonctionnement	24.950.000.000	26.242.196.774	26.971.694.733	20.694.220.293
	Investissement	498.700.884	66.184.088	512.593.993	40.350.920
	Total Dépenses.....	25.448.700.884	26.308.380.862	27.484.288.726	20.734.571.213
OUD	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat).....	16.014.512.000	14.437.054.000	13.073.000.000	9.092.196.480
	Transfert en Capital (Etat).....	2.161.252.070	2.161.252.070	1.719.855.421	1.289.891.566
	Ressources propres	1.806.600.000	1.660.669.855	1.348.050.000	1.348.050.000
	Total Recettes.....	19.982.373.070	18.258.975	16.590.255.421	11.730.138.046
	Fonctionnement	16.014.521.000	16.097.723.855	13.920.328.640	10.440.246.480
	Investissement	2.161.252.070	2.161.252.070	1.719.855.421	1.289.891.566
	Total Dépenses.....	18.175.773.000	18.258.975	15.640.184.061	11.730.138.046
		925			

ANNEXE 12
RISQUES BUDGETAIRES
(Cautions, garanties, autres risques contingents)

1. - *Cautions :*

Producteur Indépendant d'Electricité (Kounoune Power) : risque de mise en jeu de caution faible.

2. - Capital social appelé non versé :

Néant.

3. - *Actions en justice :*

Montants des risques susceptibles d'être réclamés en 2014 au titre des contentieux pendents devant les tribunaux internationaux et nationaux : 5 milliards FCFA.

4. - *Autres obligations contingentes :*

En égard aux difficultés de certaines entreprises du secteur parapublic liées au niveau trop élevé de leur endettement et à l'insuffisance de leurs ressources d'exploitation, l'Etat pourrait, bien qu'aucune forme de garantie ne l'y oblige, venir en aide à ses structures en difficulté, dans la limite de ses disponibilités financières.

PARTIE NON OFFICIELLE
ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

• DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « ASSOCIATION FEMME ET DEVELOPPEMENT (FEDEV) ».

Siège social : Patte D'oie Builder's E 10 - Dakar

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- promouvoir la santé, l'Education et la formation des femmes ;
- développer un partenariat avec les services de micro-finance.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

Mme. Mayoba Cissé, Présidente :

Fatou Merry Diongue, *Secrétaire générale* :

Daba Diop, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 264/GRD/AA/ASO en date du 7 août 2013.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE - SENEGAL ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- promouvoir la culture islamique ;
- venir en aide aux écoles coraniques en particulier et aux populations les plus déshéritées en général ;
- promouvoir l'éducation, la santé, la culture et l'agriculture ;
- participer à l'allégement des travaux des femmes ;
- participer à la lutte contre la pauvreté ;
- assister les handicapés et les nécessiteux.

Siège social : Quartier Allées Coursins 1 en face 5805 - Pikine.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association
MM. Assane Faye, Président :

Mamadou Lamine Sarr, *Secrétaire général* :

Babou Diago, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 16298/MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 23 août 2013.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : MOUVEMENT DE LA CITOYENNETE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE BOOLOO SUKHALI ASKANWI « MCDD ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- contribuer à l'action citoyenne et au développement du pays ;
- appuyer les populations vulnérables pour leur autonomisation ;
- favoriser les masses pour l'accès aux services sociaux.

Siège social : Lot 83 bis, Route de l'Aéroport, Ngor Almadies-Dakar

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

M^{me}. Soukaye Mbaye, *Présidente* :

Amayelle Kâ, *Secrétaire générale* :

Ndella Ndoye, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 16522/MINT/DGAT/DLP/DLA-PA en date du 3 février 2014.

Etude de M^{me} Coumba Sèye Ndiaye
avocat à la Cour
68, rue Wagane Diouf x Amadou A. Ndoye
B.P. 6.226 - Dakar I-étoile

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°2.376/TH, appartenant à M. Malick Diénoun Ndiaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription du droit au bail portant sur le titre foncier n°7.790/DK ex. 19.809/DG, appartenant à M. Abdel Kader Sabara. 2-2

Etude de M^{me} Magatte Bop Bengeloune
notaire

Charge de Dakar XVIII
Route des I.I.M près du Bloc fiscal B.P 1020 Rufisque

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°2.047/DG devenu le titre foncier n°4.271/DK, appartenant à Feu Assane Paye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°6.966/GR ex. 11.491/DG, appartenant à Feu Arona Cissé. 2-2

Etude de M^{me} Marie Bâ *notaire*
Résidence El Mansour Sant Yalla Saly
B.P. 104 Saly - B.P. 186 Thiès.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'une copie du titre foncier n°5.563/TH devenu titre foncier n°982/MB afférent à un immeuble consistant en une parcelle de terrain à bâti, sis à Mbour sur le plan de lotissement du lieudit SOMONE, appartenant à M. Jacques Allard. 2-2

Etude de M^{me} Marie Bâ *notaire*
Résidence El Mansour Sant Yalla Saly
B.P. 104 Saly - B.P. 186 Thiès.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'une copie du titre foncier n°4.983/TH afférent à un immeuble consistant en une parcelle de terrain sis dans le Département de Mbour, appartenant à M^{me} Fatimata Suzanne Gaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'une copie du titre foncier n°1.818/TH devenu titre foncier n°349/MB afférent à un immeuble consistant en une parcelle de terrain urbain bâti, sis à Mbour au lieudit SOMONE, d'une contenance superficielle de 2.000 m², appartenant à M. Lucien Georges Barthélémy Pouilles pour l'usufruit et à Messieurs Jean Louis et Thiéry Pouilles pour la nue-propriété. 2-2

Etude de M^e Serigne Mbaye Badiane, *notaire*
5-7 Avenue Cardé, 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'une copie du titre foncier
n°12.219/DP appartenant aux époux Mamadou Hamidou
Aw et Awa Dia. 2-2

Société civile professionnelle de *notaires*
SECK, SOW & MBACKE
Titulaire de la Charge de Dakar III créée en 1960
(Successeur de Me Amadou Nicolas Mbaye
& de Me Boubacar Seck)
27, rue Jules Ferry x Moussé Diop

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°4.065/R
appartenant à M. Mohamed Saïd Salem. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°1.711/R
appartenant aux consorts Mamadou Wade, Abdou Karim
Niang et Sokhna Guèye. 1-2

Etude de M^e Nohine Mbodji,
Avocat à la Cour
233, Cité Belvédère - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°1.172/DP
transféré au livret foncier de Guédiawaye sous le n°361/
Guédiawaye appartenant à M. Brama Diop né le
2 février 1956 à Gade Mbrama 1-2

CABINET D'AVOCATS M ND

2, Place de l'Indépendance
Immeuble SDIH, 1^{er} étage Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°885/R
appartenant à la dame Fatmé Osseiran. 1-2

Etude de M^e Amadou Moustapha Ndiaye:
Aïda Diawara Diagne & Mahamadou Maciré Diallo,
notaires associés
83, Boulevard de la République
Immeuble Horizons 2^{eme} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie authentique du
titre foncier n°13.264/GR, appartenant à Feu Massamba
Guèye, Ingénieur géomètre, né à Meckhé (Sénégal), le 19
septembre 1933. 1-2

S.C.I. CHOUCAIRE & SEEMUTH
km 4.500 route de Rufisque - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n°
6.010 GR ex. 9.780/DG appartenant à la SCI
CHOUCAIR SEEMUTH 1-2